

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4146

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Rue Paul Bert - Projet connexe T 4 - Projet de réaménagement - Bilan de concertation préalable**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de la séance publique du 13 novembre 2006, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme de huit opérations connexes au tramway T 4. Parmi celles-ci figure le réaménagement de la rue Paul Bert à Vénissieux dans sa section ouest, entre la place Léon Sublet et le boulevard Ambroise Croizat.

Par délibération en date du 26 mars 2007, le conseil de Communauté a donné son accord sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation. Celle-ci s'est déroulée du 2 avril au 4 mai 2007.

Pendant cette période, des panneaux explicatifs, un dossier détaillant le projet et un registre ont été mis à la disposition du public à la Communauté urbaine et à la mairie de Vénissieux.

Par ailleurs, une cinquantaine de riverains ont assisté à la réunion de présentation du projet, le 18 avril 2007.

Le compte-rendu détaille les questions et remarques qui ont été transmises à la Communauté urbaine par ces différents supports ainsi que les réponses que la Communauté urbaine peut y apporter.

Le projet recueille une majorité d'avis favorables. Aucune remise en cause importante n'a été formulée.

Les sujets abordés concernent principalement :

- l'aménagement du carrefour Paul Bert-Jules Ferry-Victor Hugo,
- l'offre en stationnement,
- le confort des cheminements pour les piétons,
- l'éclairage,
- les revêtements,

Le bilan de la concertation ne remet pas en cause la poursuite de la procédure, il est donc proposé au Conseil de prendre acte du bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Prend acte du bilan de la concertation pour le projet connexe T 4, pour le réaménagement de la rue Paul Bert à Vénissieux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,